

• (1600)

Je signale aux députés qui l'ignorent que les prêts aux étudiants peuvent varier. Pour ceux qui fréquentent une école professionnelle ou qui font un doctorat ou une maîtrise au Canada ou à l'étranger, la note est assez élevée.

Voici ce qui arrive lorsque deux personnes mariées qui doivent rembourser les prêts contractés durant leurs études disent: «Nous n'allons pas avoir d'enfant tout de suite. Nous allons attendre quelques années parce que nous voulons rembourser les dettes que nous avons contractées comme étudiants. Nous ne voulons pas verser de loyer à un propriétaire, en pure perte. Nous allons économiser pendant quelques années, faire un versement initial sur une maison et essayer que nos paiements hypothécaires ne nous placent pas dans la situation des Canadiens que l'on appelle des propriétaires pauvres.»

Ainsi, vous ne voulez pas que votre hypothèque soit élevée au point qu'il vous reste très peu d'argent pour autre chose. Ils se marient. Ils remboursent ou tentent de rembourser leurs dettes, entre autres, leurs prêts d'étudiant. Ils épargnent le versement initial sur une hypothèque. Les taux hypothécaires viennent de baisser. Dans certaines régions, ils ont été très élevés comme en attesterait plus tard mon collègue de Broadview—Greenwood.

Puis, tout à coup, le sort frappe sous forme d'accident ou de maladie. L'un des deux décède. Vous avez cotisé au Régime de pensions du Canada et vous êtes survivant. Comme la femme n'a pas d'enfants, elle n'a pas droit aux prestations d'un régime auquel elle a scrupuleusement cotisé tous les mois pendant des années.

À mon avis, c'est là une injustice. Comme je l'ai dit ce matin, la loi est de travers et il faut la modifier.

Songez à la veuve de 43 ans qui n'a pas de compte en banque. Comme elle n'a personne qui lui envoie de loin de gros chèques, elle fait tout ce qu'elle peut pour élever ses enfants et leur fournir les nécessités de la vie que beaucoup d'entre nous tiennent si souvent pour acquis.

Elle a deux ou trois enfants. Elle les aide à poursuivre leurs études, mais, à cause d'un oubli, ses prestations chutent. Certains députés diront: «Allons donc, elles

### *Initiatives ministérielles*

passent de 215 à 170 \$. Quarante-cinq dollars, ce n'est pas la mer à boire.»

Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, ce qu'on peut acheter avec 45 \$ quand le revenu familial est limité.

Avec 45 \$ par mois, on peut payer le téléphone. Étant donné les interventions de Bell Canada et de toutes les autres compagnies de téléphone, les tarifs ne diminuent pas, au contraire. Voilà pour une dépense.

Avec 45 \$ par mois, on peut acheter le pain. Avec 45 \$ par mois, on peut acheter le lait. Et on peut aussi, lorsqu'il fait froid, acheter une combinaison d'hiver pour un enfant qui va à l'école, qui peut vouloir participer avec les autres enfants à des activités dans la cour de l'école ou ailleurs.

On peut aussi payer des leçons de natation. On peut aussi, dans bien des cas, payer les frais de transport d'un enfant de moins de dix ans qui, après l'école, peut avoir à parcourir une grande distance pour rentrer chez lui ou par suite de circonstances spéciales, maladie dans la famille ou rendez-vous chez le dentiste.

Eh bien, cette somme d'argent, le gouvernement du Canada, par ce projet de loi, la refuse à cette personne.

Monsieur le Président, je vous dis, avec tout le respect que je vous dois, que c'est injuste, que cette loi n'est pas correcte. Le projet de loi C-39 aurait pu rectifier la situation. Il ne l'a pas fait.

Il ne s'agit pas d'un gros montant, mais pour les bénéficiaires du programme, c'est une somme appréciable. J'ai donné le chiffre de 45 \$. Eh bien, 45 \$, ça fait plus de 500 \$ par année, voire presque 600 \$. Ne parlons donc plus de lait et de pain, de combinaisons d'hiver et d'aide au transport; parlons plutôt d'autres choses.

Vous savez que nombre de Canadiens paient tous les mois ce qu'on appelle une facture d'électricité. Si vous habitez une région où la température fluctue beaucoup—je ne dis pas que celle de la capitale nationale ne fluctue pas ou qu'il n'y fasse pas froid—, vous pouvez participer à un programme et payer le même montant tous les mois. Même s'il fait très froid, vous ne payez que 45 \$. Par contre, s'il fait très chaud, vous payez encore 45 \$. Les gens ont ainsi de l'électricité et du chauffage. C'est très simple, ils ont de l'électricité. D'aucuns voudraient maintenant les en priver. Mais c'est un besoin essentiel. Et